

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Convocation du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué par Mme Nicole GÉLÉBART, s'est réuni à la mairie.

Étaient présents : Mmes Nicole GÉLÉBART et Florence DOUTRELEAU, MM. Sylvain COTARD et Alain LANGLOIS, Mmes Marie-Claire BOURCIER et Dominique JONQUAY, M. Gérard NAVARRO, Mme Claire GREVREND, M. Ludovic GRENIER, et Mme Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Hugo DELHAYE pouvoir à Mme GÉLÉBART

Secrétaire de séance : M. LANGLOIS

La séance est ouverte à 20 heures.

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande que des délibérations relatives au changement de nom d'une rue et à la modification des horaires de l'éclairage public soient ajoutées à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité

REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA DÉBROUSSAILLEUSE DE LA COMMUNE DE LIMPIVILLE (délibération n° 2022-25)

Mme le Maire rappelle qu'à l'automne dernier la débroussailleuse de Limpiville a été volée à Thiétreville alors qu'un agent du syndicat l'utilisait. Elle explique qu'il a été convenu entre toutes les parties (Limpiville, Thiétreville et le syndicat) que chacun prendrait à sa charge un tiers du rachat d'une nouvelle débroussailleuse pour remplacer celle de Limpiville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du versement de la somme de 263,30 € à la commune de Limpiville en remboursement de sa débroussailleuse volée, à hauteur d'un tiers de sa valeur.

SUBVENTION À RÊVES POUR L'ENFANCE (délibération n° 2022-26)

Mme le Maire rappelle le montant, par élève, de la subvention versée à l'association Rêves pour l'enfance n'a pas augmenté depuis de nombreuses années. Comme l'association a vu ses réserves financières fondre en raison du Covid et que le coût de la classe de neige s'annonce en nette augmentation pour 2023, elle a demandé si les communes pouvaient augmenter le montant de leurs subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € par élève participant à la classe de neige, soit 1 000 € pour l'année 2022.

DÉCISION MODIFICATIVE (délibération n° 2022-27)

Mme le Maire explique qu'en raison de l'augmentation de la subvention à Rêves pour l'enfance, il convient d'ajuster, grâce à une décision modificative, le budget voté en avril dernier (passage de 200 € d'un chapitre à un autre).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote cette décision modificative.

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES « IRVE » AU

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SEINE-MARITIME (délibération n° 2022-28)

Mme le Maire explique que le SDE76 a mis en place depuis 2015 un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques (plus de 115 bornes à ce jour), et que puisque le nombre de bornes de recharge est appelé à augmenter ces prochaines années, le SDE76 envisage de réaliser un schéma directeur de développement de ces bornes (SDIRVE). Or, la compétence Infrastructure de Recharge pour les Véhicules Electriques (IRVE) est communale. Afin que le SDE76 puisse déposer un SDIRVE cohérent sur tout son territoire, il demande donc que la commune lui transfère sa compétence IRVE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité – 8 POUR, 4 ABSTENTION, M. Cotard, Mme Jonquay, M. Navarro et Mme Dumais, qui tiennent à souligner l'incohérence entre le tout électrique pour les voitures d'une part et la demande d'économie d'électricité d'autre part –, approuve le transfert de compétence communale « infrastructure de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) » au SDE76

ÉVOLUTION DE VOIRIE / RENOMMAGE D'UNE VOIE (délibération n° 2022-29)

Mme le Maire explique que des portions des routes départementales 17 et 69 portent le même nom – route de Valmont – à Thiergeville et à Thiétreville, et qu'en conséquence la distribution du courrier est difficile pour les habitants de la RD17 à Thiergeville. Pour régler ce problème, il conviendrait donc de renommer autrement une partie de la route de Valmont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renommer « Route des 2 Villages » la portion de la RD17 comprise entre son intersection avec la rue de la Cour Souveraine jusqu'à la limite de la commune de Valmont.

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL À PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022 (délibération n° 2022-20)

Mme le Maire propose pour économiser l'énergie de diminuer la durée d'allumage de l'éclairage public, en l'éteignant à 21 h 30 et en le rallumant à 6 h 30.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'éteindre l'éclairage public à 21 h 30 et de le rallumer à 6 h 30.

URBANISME

Mme le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

TRAVAUX

Travaux de la mairie : À partir du 18 octobre et pendant la durée des travaux, le secrétariat de mairie sera transféré au presbytère, dans un appartement communal inoccupé. MM. Cotard et Langlois se chargeront du déménagement du bureau avec l'employé communal et les agents du syndicat ; M. Navarro se chargera de la partie télécommunications.

Voirie : Le gravillonnage de la rue de la Cour Souveraine, entre son croisement avec la rue du Chêne Saint-Martin et la RD17 aura lieu la semaine prochaine.

Les travaux de réfection de la rue du Chêne Saint-Martin sont en cours. La circulation sera coupée les 4 et 5 octobre. Des travaux supplémentaires ont été commandés à l'entreprise : la réfection du

carrefour avec la rue de la Cour Souveraine et la suppression des dalles autour de la salle polyvalente.

Le projet d'enfouissement des réseaux aériens dans le centre du village a été abandonné en raison de son coût très élevé.

Appartement communal du rez-de-chaussée du presbytère : Les travaux prévus dans cet appartement – qui va servir ces prochaines semaines de bureau au secrétariat de mairie – pour y créer une chambre sont terminés, reste la peinture à réaliser.

Portes : La porte roulante de l'atelier a été réparée (1 399 €) ; la commande pour la réparation de celle d'une des classes de l'école a été passée (3 376 €).

Accès au terrain de pétanque pour les véhicules : Il va être de nouveau être fermé prochainement grâce à la pose d'un potelet supplémentaire.

Abribus : Les travaux de réfection de l'Abribus par l'employé communal sont en cours de finition ; le panneau d'affichage à proximité a également été repeint.

Électricité de la salle polyvalente et de l'école : Les travaux de remplacement de l'éclairage de ces bâtiments ont été réalisés ; ils permettront des économies d'énergie tout en offrant une meilleure lumière.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population : Il aura lieu en janvier/février 2023. Un agent recenseur va être nommé par arrêté du Maire ; le Conseil municipal devra lui créer administrativement son poste.

Géolocalisation des adresses de la commune : Une réunion de travail a eu lieu avec La Poste. Il en ressort deux problèmes principaux : des numéros pairs et impairs se suivent du même côté de la rue rue du Chêne Saint-Martin – au niveau du lotissement – et les lieux-dits devront être renommés avec l'ajout de mentions comme « rue » ou « impasse » avant leurs noms.

Transition écologique : Comme indiqué lors de la dernière réunion, des composteurs peuvent être remis par la Communauté d'agglomération aux particuliers qui en font la demande. M. Cotard se propose d'aller les chercher pour les Thiétrevillais intéressés. Une information à ce sujet sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

SIVOS Atouts Vents : Une réunion va avoir lieu, car il y a des problèmes d'organisation à la cantine qui rendent les services compliqués pour les enfants et le personnel.

Les élus des communes du SIVOS ont appris par la presse que la Région ne paiera plus le transport des enfants à la cantine en car l'année prochaine.

Un accident de car sans gravité a eu lieu un midi rue de la Mare Havy : le car s'étant quasiment couché – à faible vitesse – dans le fossé, les enfants sont restés bloqués à l'intérieur plus d'une heure.

Bulletin municipal : La première réunion de préparation va être organisée par M. Langlois.

Repas des Anciens : 20 Thiétrevillais ont répondu favorablement à l'invitation pour le repas du 16 octobre organisé avec la commune de Limpville dans sa salle communale.

Décorations de Noël : Mme Doutreleau annonce que le choix des décorations pour cette année a été fait ; elles seront installées fin novembre.

Colis de Noël : Le choix entre colis ou bon d'achat n'est pas encore tranché.

Vœux du Maire : Ils auront dorénavant lieu le 3^e samedi du mois de janvier, soit 21 janvier en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux aussi, la séance est levée à 22 h 25.